

PLANCHE N° **15**

NORD

ECHELLE: 1/5000E

PLAN DES RISQUES

REVISION
APPROBATION



VU POUR LA DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 septembre 2019

LÉGENDE:

Secteur concerné par le risque d'inondation du bassin versant de l'Ill. Pour tout projet compris à l'intérieur de ces périmètres, il convient de se référer au règlement du PLU. Dispositions communes à toutes les zones - chapitre 1-2-2. Conditions particulières relatives à la salubrité, à la prévention des risques et à la protection contre les nuisances.

Secteur concerné par le risque d'inondation du bassin versant de la Doller. Pour tout projet compris à l'intérieur de ces périmètres, il convient de se référer au règlement du PLU. Dispositions communes à toutes les zones - chapitre 1-2-2. Conditions particulières relatives à la salubrité, à la prévention des risques et à la protection contre les nuisances.

Secteur concerné par le risque technologique. Pour tout projet compris à l'intérieur de ces périmètres, il convient de se référer au règlement du PLU. Dispositions communes à toutes les zones - chapitre 1-2-2. Conditions particulières relatives à la salubrité, à la prévention des risques et à la protection contre les nuisances.

Zone soumise à des glissements de terrains.

